



24 février 2025

Commencez votre carrière à Saint John Transit

Saint John Transit est à la recherche de personnes au service du client voulant débiter leur carrière à Saint John Transit en tant que chauffeur d'autobus de remplacement. Ces postes de premier échelon sont assortis d'un horaire garanti d'au moins 20 heures par semaine. Il est nécessaire de travailler dans des équipes variées, y compris les jours, les soirs, les jours fériés et les fins de semaine. Une formation sera dispensée aux candidats qui remplissent les conditions ci-dessous. Les chauffeurs d'autobus de remplacement peuvent adhérer au syndicat ATU (Amalgamated Transit Union), section locale 1182.

À propos de Saint John Transit

Nous fournissons un transport en commun sûr et fiable aux résidents et aux visiteurs de la ville de Saint John, au Nouveau-Brunswick, située sur les rives de la baie de Fundy. Notre service est assuré à partir du Centre des opérations de transport en commun de Saint John, situé au 55, McDonald Street, à Saint John (N.-B.). Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 5 h 50 à 23 h 55, le samedi de 6 h 20 à 23 h 10 et le dimanche de 7 h 20 à 19 h 10.

À propos de nos chauffeurs

Nos chauffeurs représentent le visage de Saint John Transit. Le service à la clientèle constitue une grande partie de leurs tâches quotidiennes. Ils sont courtois, communiquent efficacement avec tous les passagers et répondent à leurs besoins tout en conduisant nos véhicules de manière sûre et efficace.

Nos chauffeurs conduisent des autobus dans un trafic très dense, quelles que soient les conditions météorologiques. Les chauffeurs doivent être attentifs, faire preuve de discernement, conduire en toute sécurité, être ponctuels et capables de traiter avec une clientèle variée.

Ils perçoivent les tarifs appropriés, fournissent des informations sur les itinéraires et les horaires et surveillent leurs passagers et les autres conducteurs. De plus, ils surveillent le rendement des véhicules, utilisent la technologie des transports en commun, signalent les problèmes de maintenance et de logiciel, et remplissent des rapports d'incidents.



Exigences

- Vérification du casier judiciaire et dossier du conducteur
- Permis de conduire canadien valide avec un dossier de conduite sécuritaire (pas plus de 2 points d'inaptitude et pas plus d'un accident responsable)
- Diplôme d'études secondaires ou équivalent
- Trois (3) ans d'expérience dans une profession de service en contact direct avec les clients
- Cinq (5) ans d'expérience récente de conduite, de préférence avec une expérience de conduite d'un véhicule utilitaire de plus d'une tonne
- Être à l'aise avec la technologie
- Un permis de conduire du N.-B. de classe 2 avec attestation de conduite de véhicule à freins à air n'est pas obligatoire, car les candidats retenus recevront la formation nécessaire
- La capacité à communiquer dans les deux langues officielles est considérée comme un atout, de même que la maîtrise de toute autre langue

Salaire et avantages sociaux

La rémunération est conforme à la convention collective de l'ATU (Amalgamated Transit Union), section locale 1182, et comprend les éléments suivants :

- Salaire concurrentiel :
- Ensemble d'avantages sociaux comprenant assurance maladie et pension
- Formation rémunérée

Comment postuler :

Envoyez votre CV et votre lettre d'accompagnement par courriel à

sjtransitcustomerservice@saintjohn.ca

Déposez votre CV et votre lettre d'accompagnement au **55 McDonald Street, Saint John, N.-B.**

L'affichage est ouvert jusqu'à ce que les postes soient pourvus.

Nous remercions tous les candidats de l'intérêt qu'ils portent à ce poste. Seules les personnes sélectionnées pour un entretien ou un test seront contactées.

Saint John Transit est un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Nous nous engageons à constituer une main-d'œuvre qui reflète la diversité des communautés dans lesquelles nous vivons et que nous servons. Nous encourageons et soutenons les candidatures des Autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles. Les candidates ou candidats qui appartiennent à ces groupes et qui sont qualifiés seront privilégiés au moment de la sélection.